



Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2009

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

RAPPORT DE GESTION

Introduction

Ce rapport de gestion, préparé par la direction de Corporation Minière Osisko (« Osisko » ou la « Société »), présente une analyse des résultats consolidés d'exploitation et de la situation financière de la Société pour la période terminée le 31 mars 2009. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société pour la période terminée le 31 mars 2009 ainsi que les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Le dollar canadien est la devise de présentation de la Société. L'information présentée dans ce rapport est en date du 13 mai 2009.

Le 8 mai 2008, les actionnaires de la Société ont approuvé le changement de nom d'Osisko Exploration Ltée pour Corporation Minière Osisko. Ce changement est en vigueur depuis le 13 juin 2008.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés de ce document, qui ne sont pas appuyés par des faits historiques, sont d'ordre prospectif, ce qui signifie qu'ils comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les futurs résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment la volatilité et la sensibilité aux prix du marché des métaux, des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, des situations géologiques imprévues dues à des données géologiques erronées, des risques environnementaux incluant des réglementations environnementales plus sévères, des conditions imprévues qui sont défavorables à l'extraction minière, des situations politiques défavorables, la capacité à relocaliser une partie des résidents de Malartic et des changements de réglementation et de politiques gouvernementales. Même si la Société croit que les hypothèses inhérentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

Faits saillants du premier trimestre

- Finalisation avec succès d'un financement par actions par voie de prise ferme de 403 millions de dollars;
- Acceptation de l'étude d'impact sur l'environnement du projet Canadian Malartic par le gouvernement du Québec;
- Finalisation des audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques en environnement;
- Estimation de ressources présumées pour le gîte Barnat Sud de 2,03 millions d'onces d'or;
- Conclusion d'une entente cadre avec le gouvernement du Québec en vue de la restauration du site orphelin de résidus miniers East Malartic;
- Intégration aux indices S&P/TSX.

Affaires de la Société et sommaire des activités

Osisko, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions, se spécialise dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés aurifères, dans le but de devenir un producteur aurifère intermédiaire. Les activités de la Société sont présentement concentrées sous la bannière de son projet Canadian Malartic situé dans le nord du Québec, Canada. La Société détient 230 km² de terrain dans la zone aurifère prolifique située dans la région de Malartic-Cadillac. Le Québec est reconnu comme l'un des endroits les plus avantageux au monde pour exercer des activités dans le secteur minier, compte tenu de l'appui du gouvernement à l'industrie, du régime fiscal, de la stabilité politique, des infrastructures en énergie électrique et de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. Le projet est facilement accessible, étant situé près de la route 117, et est également desservi par un réseau ferroviaire. La grande région de Malartic a produit quelque 8,7 millions d'onces d'or au cours de la période entre 1935 et 1983.

Projet Canadian Malartic

i) Introduction

Le 25 novembre 2008, la Société a déposé une étude de faisabilité (« étude ») positive sur son projet aurifère Canadian Malartic (le « Projet »), détenu à 100 % par la Société et situé à Malartic, Québec. L'étude a été compilée par BBA Inc., avec la collaboration de MICON International Limited, G Mining Services, Genivar, Golder Associates et le groupe technique d'Osisko.

L'étude inclut la conception et l'optimisation d'une fosse à ciel ouvert, permettant ainsi d'établir des réserves minérales prouvées et probables estimées à 6,28 millions d'onces d'or (183,3 millions de tonnes à une teneur de 1,07 g/t Au avec un seuil de coupure de 0,36 g/t Au).

Au cours des cinq premières années d'exploitation, Canadian Malartic devrait produire annuellement en moyenne 618 400 onces d'or (et 784 000 onces d'argent) à un coût d'exploitation moyen de 313 \$ US l'once d'or, après redevances et revenus provenant des ventes de l'argent. Selon le plan d'exploitation minière, la production annuelle moyenne est évaluée à 591 000 onces d'or (et 754 000 onces d'argent) sur une durée de vie de la mine de 10 ans et à un coût d'exploitation moyen de 319 \$ US l'once d'or, après redevances et revenus provenant des ventes de l'argent. Un prix de l'or de 775 \$ US l'once a été utilisé pour l'analyse financière, et les prix du marché en vigueur au troisième trimestre de 2008 ont été appliqués pour tous les matériaux et la main-d'œuvre. Dans le cadre de l'étude, un taux de change de 1,18 \$ (pour les dépenses libellées en dollars canadiens) et un prix du pétrole de 70 \$ US le baril ont été utilisés.

L'investissement total en immobilisations («CAPEX») est évalué à 789 millions de dollars US, soit 146 \$ US par once récupérée, et inclut un investissement en CAPEX de 723,4 millions de dollars US ainsi qu'une contingence de 65,6 millions de dollars US. Ces montants, qui sont conformes aux normes actuelles de l'industrie, font du projet Canadian Malartic l'un des meilleurs projets aurifères non développés au monde.

Les points saillants de l'étude sont résumés dans le tableau ci-dessous (montants en dollars US) :

Réserves d'or prouvées et probables (oz)	6 283 000
Estimation de la quantité nette d'or récupérée (oz)	5 397 000
Production d'or annuelle moyenne (oz)	591 000
Production d'argent annuelle moyenne (oz)	754 000
Coût comptant d'exploitation par once	
- Avant redevances	320 \$
- Après redevances, net des revenus provenant des ventes de l'argent	319 \$
CAPEX	789 M \$
CAPEX par once récupérée	146 \$
Investissement en immobilisations de maintien	95 M \$
Coûts de fermeture	45 M \$
Flux de trésorerie liés à l'exploitation avant impôts	2 463 M \$
Durée de vie de la mine	10 ans

L'étude démontre qu'à lui seul, le gisement principal procure un rendement solide dans le contexte financier actuel. Il servira de base de développement pour la croissance future de la Société, qui se fera par la définition par forage de nouvelles ressources sur nos cibles actuelles, de nouvelles découvertes potentielles dans d'autres secteurs de notre vaste portefeuille de propriétés, et la possibilité de nouvelles acquisitions à distance raisonnable par camion du site d'usinage proposé.

Le programme initial d'investissement en immobilisations s'élève à 789 millions de dollars US et est résumé dans le tableau ci-dessous (montants en dollars US) :

Exploitation minière – Équipement	100,1 M \$	
Exploitation minière – Pré-production	36,6 M \$	136,7 M \$
Usine de traitement du minerai		348,0 M \$
Gestion des résidus et de l'eau		15,3 M \$
Électricité et communications		19,5 M \$
Bâtiments administratifs et infrastructures		29,7 M \$
Développement de la communauté et programme de relocalisation		87,0 M \$
Frais indirects		72,7 M \$
Administration		14,5 M \$
	Sous-total	723,4 M \$
Contingence		65,6 M \$
	Total	789,0 M \$

Le programme d'investissement est échelonné sur une période de deux ans. L'investissement en immobilisations de maintien, estimé à 95 millions de dollars US, est principalement lié à l'ajout d'équipements miniers. Une provision de 45 millions de dollars US a été incluse pour les coûts de fermeture.

Au cours de la période de pré-production, la Société prévoit extraire 6 382 000 tonnes de minerai et 18 675 000 tonnes de stérile pour un coût total de 36,6 millions de dollars US. La production commerciale devrait débuter en avril 2011.

ii) Estimation de réserves et exploitation minière

L'optimisation préliminaire de la fosse a été établie à l'aide des ressources mesurées et indiquées calculées par MICON International Limited. Pour les besoins de l'étude et l'estimation des réserves, seules les ressources mesurées et indiquées dans la fosse, entre la surface et une profondeur verticale de 400 mètres, ont été considérées. L'optimisation de la fosse à ciel ouvert a été réalisée à l'aide du logiciel Whittle, basé sur l'algorithme de Lerchs-Grossmann, selon un prix de l'or de 775 \$ US l'once (scénario de base). Le tracé optimal de la fosse produit à l'aide de cet algorithme a servi de guide pour la conception de la fosse. Ce modèle de fosse s'est traduit par un taux de conversion de 82 % des ressources globales mesurées et indiquées en réserves minérales, en utilisant un facteur de dilution pondéré de 7,6 %. Le tableau ci-dessous montre les estimations de réserves et de ressources pour le gisement Canadian Malartic :

Estimations de réserves et de ressources selon le tracé optimisé de la fosse et un prix de l'or à 775 \$ US (scénario de base) avec un seuil de coupure de 0,36 g/t Au

Catégorie	Tonnes (millions)	Teneur (g/t Au)	Or (millions d'onces)
Réserves prouvées	5,1	1,14	0,19
Réserves probables	178,2	1,06	6,09
Réserves prouvées et probables	183,3	1,07	6,28
Ressources indiquées	54,0	0,81	1,41
Ressources présumées	37,4	0,60	0,72

Le gisement sera exploité selon des méthodes conventionnelles par fosse à ciel ouvert, à l'aide d'une flotte initiale de douze camions de halage de 227 tonnes métriques, deux pelles électriques hydrauliques, et divers équipements auxiliaires pour soutenir les opérations minières. La production minière quotidienne, incluant le matériel stérile, est estimée en moyenne à 152 000 tonnes par jour. Le ratio stérile / minerai est évalué à 1,78 pour 1. La conception de la fosse prévoit une pente inter-rampe dans la fosse de 55 degrés dans tous les secteurs à l'exception du secteur nord-est, qui a été conçu avec une pente inter-rampe de 46 degrés.

iii) Traitement du minerai

L'usine a été conçue selon un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (« carbon in pulp ») avec une capacité nominale de traitement de 55 000 tonnes par jour (20 millions de tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. Le taux de récupération de l'or est évalué à 85,9 % avec une teneur d'alimentation moyenne de 1,07 g/t Au comme critère de conception.

Afin de minimiser l'impact du Projet sur l'environnement, l'utilisation d'une technologie de résidus miniers épaisés a été privilégiée. Le plan actuel, tel que proposé, prévoit la disposition des résidus miniers sur les anciens parcs à résidus miniers de la mine East Malartic. Une entente cadre a été signée avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (« MRNF ») prévoyant l'utilisation de ces parcs à résidus. L'entente entre Osisko et le MRNF prévoit l'utilisation des résidus de l'éventuelle mine Canadian Malartic d'Osisko pour restaurer le site East Malartic. Les résidus de la mine Canadian Malartic seront acheminés par conduites sous forme de pulpe épaisie et serviront à recouvrir les résidus du site East Malartic. Contrairement aux résidus actuels, les résidus d'usinage de Canadian Malartic ne seront pas générateurs d'acide. Les

résidus miniers seront acheminés vers l'unité de détoxification avant leur dépôt sur le site afin d'éliminer la majorité du cyanure. L'entente cadre stipule que les deux parties assumeront chacune la moitié du coût de restauration du site East Malartic, évalué de façon préliminaire à un total de 23 millions de dollars.

iv) Coût d'exploitation

Au cours des cinq premières années d'exploitation, le Projet devrait produire, en moyenne, 618 400 onces d'or à un coût d'exploitation de 313 \$ US l'once, après redevances et revenus provenant des ventes de l'argent.

Le résumé par année est présenté ci-dessous, en fonction d'un taux de récupération moyen de l'or de 85,9 % :

Année	Tonnes usinées (000)	Teneur moyenne (g/t Au)	Production d'or (oz)	Coût/once excluant les redevances (\$ US)	Coût total* (par oz) (\$ US)	Production d'argent (oz)
2011**	15 056	1,20	498 000	273	271	621 000
2012	20 075	1,11	619 000	312	310	785 000
2013	20 075	1,08	596 000	328	327	762 000
2014	20 075	1,07	597 000	327	325	759 000
2015	20 075	1,16	650 000	306	302	823 000
2016	20 075	0,96	524 000	376	373	678 000
2017	20 075	0,91	498 000	393	392	643 000
2018	20 075	1,01	563 000	336	334	713 000
2019	20 075	1,17	649 000	266	264	827 000
2020	7 672	0,95	202 000	270	267	270 000
Total	183 328	1,07	5 396 000	320	319	6 881 000

* Le coût total inclut les paiements de redevances et est présenté net des revenus provenant des ventes de l'argent basé sur un prix de 10 \$ US l'once.

** La production commerciale devrait débuter le 1er avril 2011.

v) Étude d'impact sur l'environnement

Le 4 septembre 2008, Osisko a déposé son étude d'impact sur l'environnement pour le projet Canadian Malartic auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs («MDDEP») du Québec.

L'étude d'impact concluait que le Projet aurait un faible impact sur l'environnement et la population, surpassant les normes acceptées pour l'industrie, compte tenu du site choisi pour l'implantation des installations minières, de la technologie retenue, et des efforts de communication ouverte avec les diverses parties prenantes.

L'étude a été analysée par les autorités gouvernementales du Québec pour juger de la conformité avec les directives du MDDEP. Le 26 janvier 2009, le MDDEP a publié un avis sur la recevabilité de l'étude qui a marqué le commencement de la période d'information au cours de laquelle le public pouvait transmettre une demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement («BAPE») afin d'étudier le Projet. Osisko, de concert avec la Ville de Malartic et le Groupe de consultation de la communauté, a fait une demande formelle d'audiences publiques à la ministre

du MDDEP. Vingt autres parties prenantes ont fait une demande similaire. Le 9 mars 2009, la ministre du MDDEP a mandaté le BAPE pour procéder à l'évaluation du Projet. Les audiences publiques ont été tenues en mars et en avril 2009 et la commission doit déposer le rapport du BAPE au plus tard le 9 juillet 2009. Le MDDEP fera également une recommandation à la ministre qui sera soumise aux membres du cabinet du gouvernement du Québec devant conduire à l'approbation du Projet.

Même si la Société croit recevoir les permis nécessaires durant l'été 2009, il n'existe aucune certitude que le gouvernement du Québec acceptera le Projet tel que soumis et pourrait demander des modifications entraînant des délais et des coûts additionnels.

Le rapport complet conforme au Règlement 43-101 portant sur l'étude de faisabilité est disponible au www.sedar.com et sur le site internet de la Société au www.osisko.com.

Avancement du projet

Au cours du trimestre, la Société a poursuivi intensivement l'avancement du projet en se concentrant davantage sur l'ingénierie de détail, l'émission de plusieurs contrats avec ses fournisseurs et la réception d'équipements importants. D'ici l'octroi des permis et des autorisations nécessaires, le groupe de développement révisera le plan pour que le démarrage de la construction soit exécuté avec succès.

À ce jour, les engagements et les dépenses de la Société reliés au projet Canadian Malartic sont estimés à 250 millions de dollars US.

Développement communautaire et programme de relocalisation de Malartic

La Société a débuté un important programme de relocalisation afin de permettre une meilleure exploitation du gisement Canadian Malartic. La Société a tenu plusieurs consultations avec la Ville de Malartic et ses résidents, incluant la formation d'un groupe de consultation de la communauté (« GCC »). Le programme de relocalisation comprend la relocalisation de 205 résidences unifamiliales ou à logements multiples et de cinq édifices institutionnels. Le programme de relocalisation a progressé significativement en 2008 et continuera à progresser au cours de cette année. À ce jour, les étapes suivantes ont été accomplies:

- Développement d'infrastructures résidentielles desservant 190 nouveaux lots;
- Relocalisation de 87 résidences dans le nouveau quartier, dont 60 ont été relocalisées en 2008;
- Démarrage de la construction de tous les édifices institutionnels qui doivent être relocalisés. Le transfert aux autorités locales de l'école primaire, du centre de la petite enfance et du centre d'éducation pour adultes, dont la construction a débuté en 2008, est prévu pour la fin du mois de juin ou le début du mois juillet 2009.

La Société a également acheté 82 résidences à Malartic, a conclu une entente de relocalisation avec la majorité des résidents du quartier sud et travaille présentement à terminer les termes d'une entente finale avec les résidents avec lesquels elle n'a pas encore conclu d'entente.

La Société entend finaliser le programme de relocalisation en 2009. Osisko s'est engagée envers les résidents de Malartic à compléter le programme de relocalisation que le développement du projet Canadian Malartic soit mené à terme ou non. Le coût total du programme de relocalisation est estimé à 103 million de dollars. De ce montant, 52 millions de dollars ont été dépensés jusqu'à

la fin mars 2009. La Société a donné un dépôt fiduciaire de 1,5 million de dollars en garantie financière pour l'achèvement des activités de relocalisation résidentielle.

Sommaire d'exploration

À la fin du premier trimestre terminé le 31 mars 2009, la Société possédait, en plus de Canadian Malartic, trois autres propriétés dans son portefeuille.

Propriété	Minerai	Nombre de titres miniers / permis	Participation	Statut de la propriété	2009
Canadian Malartic*	Au	127	100 %	Active	Forage / Développement
Cadillac	Au	241	100 %	Active	Échantillonnage
East Amphi	Au	88	100 %	Active	Forage
Malartic CHL	Au	10	Option 70 %	Active	Forage

* Inclut le gîte Barnat Sud

Au cours du premier trimestre 2009, 77 185 mètres de forage a été complété, ce qui porte le total à 580 171 mètres forés sur le Projet depuis le début de l'implication d'Osisko en mars 2005. Les résultats de forage pour la période se résument comme suit :

	Nombre de trous	Mètres
Canadian Malartic	54	9 446
Barnat Sud	157	37 421
Extension de Barnat Sud	39	8 353
East Amphi	15	4 920
Gouldie	74	17 045
Total	339	77 185

Au cours du premier trimestre, la Société a débuté un programme de forage de définition sur la zone aurifère Gouldie, situé au sud-est du gisement Canadian Malartic. La Société a également débuté un programme de forage préliminaire sur la propriété East Amphi, laquelle fut acquise à la fin juin 2007 pour un montant en espèces de 2,45 millions de dollars et l'émission de 1,109 million d'actions d'une valeur de 6,1 millions de dollars. Le programme de forage d'Amphi se concentre sur le potentiel d'exploitation en vrac du porphyre Amphi, lequel est adjacent à l'ancienne mine en production d'East Amphi. Au cours des prochains trimestres, la Société a l'intention de maintenir un programme d'exploration et de forage important sur les différentes cibles des propriétés situées à Malartic. Ce programme est l'un des plus intensifs parmi les sociétés aurifères et sera financé à même le produit de deux financements accréditifs réalisés en juillet 2007 et en septembre 2008.

Découverte de Barnat Sud

Au cours de l'année 2008, la Société a complété un programme de forage de définition sur un nouveau gîte qui se trouve à moins de 200 mètres du tracé optimisé de la fosse pour le gisement Canadian Malartic. Le gîte comprend, conformément au Règlement 43-101, des ressources présumées globales de 2,03 millions d'onces d'or (36,3 millions de tonnes à une teneur moyenne de 1,74 g/t Au) avec un seuil de coupure de 0,36 g/t Au. Le tableau ci-dessous résume les résultats des estimations en fonction de différents seuils de coupure :

Estimations de ressources présumées globales pour le gîte Barnat Sud

Teneur (g/t Au)	Tonnes (millions)	Seuil de coupure (g/t Au)	Au (millions d'onces)
2,12	26,5	1,00	1,81
2,04	28,4	0,90	1,86
1,98	30,0	0,80	1,91
1,93	31,4	0,70	1,94
1,87	32,9	0,60	1,97
1,81	34,4	0,50	2,00
1,75	35,9	0,40	2,02
1,74	36,3	0,36	2,03
1,71	36,9	0,30	2,03

Les travaux de forage intercalaire selon un espacement de 25 mètres sur le gîte Barnat Sud ont été complétés à la fin du mois de février 2009. Osisko prévoit que les résultats du forage intercalaire permettront de compléter des estimations de ressources plus détaillées afin de déterminer les ressources mesurées et indiquées au deuxième trimestre de 2009. Dans le but d'identifier de nouvelles ressources, des forages additionnels ont été faits au cours du premier trimestre dans les zones immédiatement à l'extérieur du périmètre défini par le modèle des ressources, incluant l'extension à l'est du gîte Barnat Sud (Mammoth).

Barnat Sud offre l'occasion à Osisko d'incorporer du minerai à plus haute teneur dans son programme d'usinage du Projet au cours des premières années, et possiblement d'atteindre un taux de récupération moyen plus élevé.

Les paramètres utilisés pour l'estimation des ressources présumées sont détaillés ci-dessous :

- La base de données comportait un total d'environ 55 700 mètres de forage complétés et analysés par Osisko en date du début décembre 2008, selon une grille de 50 m x 25 m sur une distance latérale de 855 mètres;
- Les estimations de ressources globales présentées ci-dessus pour le gîte Barnat Sud n'ont pas été calculées avec l'aide du logiciel Whittle, mais ont été restreintes au-dessus d'une élévation réelle de 0 mètre, qui correspond à une profondeur réelle d'environ 320 mètres. Le système demeure ouvert en profondeur au-delà de ce niveau entre les sections 350E et 855E et demeure ouvert latéralement vers l'est;
- Les estimations ont été calculées en utilisant le Krigeage ordinaire (KO) comme méthode d'interpolation géostatistique, avec des composites analytiques de 5,0 mètres. Les ressources ont aussi été estimées par interpolation selon la méthode de l'inverse de la

distance au carré (ID2), laquelle a produit des résultats similaires mais inférieurs de 1,0 à 1,2 % comparativement au KO, selon le seuil de coupure utilisé;

- Toutes les estimations sont basées sur une cellule de base de 20 mètres E par 10 mètres N par 10 mètres de hauteur, et les paramètres d'estimation ont été déterminés par analyse variographique;
- Les teneurs élevées ont été coupées en fonction d'une analyse statistique des échantillons d'origine de 1,5 mètre. La teneur de coupure supérieure varie de aucune à un maximum de 30 g/t, selon les domaines. L'application d'une teneur de coupure supérieure a entraîné une réduction de la quantité globale d'or contenu d'environ 6,7 %;
- Les vides souterrains pour les excavations des anciennes mines Sladen, Barnat et East Malartic ont été modélisés à l'aide des sections minières historiques numérisées et ont été ajustés conformément aux chantiers et aux galeries recoupés en forage. De plus, le volume des vides a été accru de un mètre au pourtour des chantiers pour compenser pour les incertitudes. Les vides modélisés ont ensuite été soustraits des ressources du bloc modèle;
- Les estimations de tonnage sont basées sur des densités rocheuses de 2,69 tonnes/mètre cube pour le porphyre, 2,75 pour les sédiments altérés, et 2,90 pour les roches ultramafiques altérées.

La Société se concentre sur des cibles à fort potentiel d'exploitation en vrac qui complèteront les ressources identifiées sur la propriété Canadian Malartic.

Le tableau suivant présente les frais d'exploration directe à ce jour sur les diverses propriétés :

Propriété	Au 31 décembre 2008 (000 \$)	Frais d'exploration (000 \$)	Crédits d'impôt remboursables et droits miniers (000 \$)	Au 31 mars 2009 (000 \$)
<u>CANADA</u>				
CANADIAN MALARTIC*	43 501	9 459	(3 150)	49 810
<i>Forage</i>		6 131		
<i>Géologie et géophysique</i>		644		
<i>Analyses</i>		949		
<i>Échantillonnage</i>		517		
<i>Coupe de ligne et préparation de base de forage</i>		19		
<i>Arpentage</i>		43		
<i>Calcul de ressources</i>		30		
<i>Frais de gestion</i>		771		
<i>Logistique</i>		216		
<i>Rémunération à base d'actions</i>		60		
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>		79		
EAST AMPHI	454	501	(157)	798
<i>Forage</i>		378		
<i>Géologie et géophysique</i>		19		
<i>Échantillonnage</i>		14		
<i>Coupe de ligne et préparation de base de forage</i>		11		
<i>Frais de gestion</i>		41		
<i>Logistique</i>		38		
MALARTIC CHL	1 748	5	(2)	1 751
<i>Échantillonnage</i>		5		
CADILLAC	268	4	(1)	271
<i>Géologie et géophysique</i>		4		
	45 971	9 969	(3 310)	52 630

* Inclut Barnat Sud

Informations trimestrielles

Les informations financières trimestrielles sélectionnées pour les huit derniers trimestres sont les suivantes :

(en milliers de dollars à l'exception des montants par action)

	2009	2008				2007		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie ⁽¹⁾	449 163	95 655	138 620	154 764	163 148	182 078	79 878	69 295
Fonds de roulement	443 336	92 689	126 027	137 974	167 408	183 476	83 799	64 445
Actif total	704 955	318 192	315 072	290 933	267 703	264 394	137 087	115 516
Capitaux propres	649 155	267 269	268 176	255 133	253 964	252 538	132 689	109 260
Bénéfice net (perte nette)	(807)	(2 081)	(127)	(1 016)	4 687	(1 827)	(5 372)	(3 887)
Bénéfice net (perte nette) par action ⁽²⁾	0,00	(0,01)	0,00	(0,01)	0,03	(0,01)	(0,04)	(0,03)
Moyenne pondérée d'actions en circulation (000's)								
- De base	201 072	165 889	162 017	161 423	160 423	138 351	134 828	130 588
- Diluées	201 072	165 889	162 017	161 423	169 421	138 351	134 828	130 588
Prix de l'action (\$/action) ⁽²⁾								
- Haut	6,05	3,70	4,95	4,96	6,56	7,24	6,30	6,62
- Bas	2,66	1,40	1,86	3,59	4,75	4,70	4,06	4,95
- Fermeture	5,75	3,64	3,45	4,32	4,95	5,90	5,45	5,50
Prix de l'or (moyen en dollars US)	908	795	872	896	925	786	680	667
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽³⁾	1,2602	1,2246	1,0599	1,0186	1,0279	0,9881	0,9963	1,0634

(1) Inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie affectée, les placements temporaires et les placements mis en garantie.

(2) Le bénéfice net (la perte nette) par action et le prix de l'action ont été modifiés suite au fractionnement d'actions.

(3) Taux à midi de la Banque du Canada.

Les variations de la trésorerie, du fonds de roulement, de l'actif total et des capitaux propres sont principalement attribuables au financement par capitaux propres complété en février 2009 pour un produit net de 381,9 millions de dollars. Puisque la Société est en phase de développement, elle ne génère aucun revenu d'exploitation. Sa seule source de revenus provient des intérêts perçus sur ses liquidités.

Résultats du premier trimestre

(en milliers de dollars)	Trois mois terminés le 31 mars 2009	Trois mois terminés le 31 mars 2008
Salaires et avantages sociaux	1 615	570
Dépenses générales et administratives	1 058	544
Rémunération à base d'actions	474	521
Relation avec les investisseurs et développement corporatif	950	370
Amortissement des immobilisations corporelles	68	50
	(4 165)	(2 055)
Perte avant les éléments suivants		
Revenus d'intérêts	366	1 609
Gain de change	976	657
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	(2 823)	211
Recouvrement d'impôts futurs	2 016	4 476
Bénéfice net (perte nette) de la période	<u>(807)</u>	<u>4 687</u>

La croissance des salaires et avantages sociaux (1,0 million de dollars) et des dépenses générales et administratives (0,5 million de dollars) par rapport à la période comparative 2008 reflètent l'augmentation des activités de la Société alors qu'elle se transforme d'une société d'exploration en un développeur et un producteur aurifère de taille intermédiaire. L'augmentation des dépenses reliées aux relations avec les investisseurs et au développement corporatif sont attribuables à la poursuite du financement additionnel et des opportunités à accroître la base d'actifs.

Le recouvrement d'impôts futurs de 2,0 millions de dollars est attribuable à la renonciation de déductions fiscales en mars 2009 au profit des souscripteurs du financement accréditif de 12,3 millions de dollars réalisé en septembre 2008. En 2008, un recouvrement d'impôts futurs de 4,5 millions de dollars a été constaté suite à la renonciation de déductions fiscales de mars 2008 au profit des souscripteurs du financement accréditif de 25,0 millions de dollars réalisé en juillet 2007.

Les revenus d'intérêts plus considérable de 2008 s'expliquent par des liquidités plus élevées à la suite à d'importantes émissions de titres en 2007 et par des taux d'intérêt plus élevés. Le gain de change est lié aux variations dans la valeur des placements mis en garantie détenus en dollars américains et convertis en dollars canadiens à la fin de la période.

Flux de trésorerie et source de financement en capital

Étant donné que la Société ne génère pas de flux de trésorerie liés à l'exploitation, Osisko dépend de l'émission de capital-actions additionnel ou de l'emprunt de fonds pour financer ses activités d'exploration, de développement et de gestion de l'entreprise. La Société maintient un programme actif de relations avec les investisseurs pour accéder aux marchés des capitaux en :

- i. faisant des présentations auprès d'actionnaires actuels et potentiels;

- ii. participant à des conférences sur les investissements miniers au niveau institutionnel et de détail;
- iii. diffusant des publicités dans les médias imprimés et électroniques; et
- iv. maintenant un site Web d'entreprise.

La Société est d'avis qu'un programme solide, des résultats d'exploration positifs et une conjoncture de marché favorable réduisent les coûts des capitaux.

Le 25 février 2009, la Société a conclu avec succès un financement par actions par voie de prise ferme auprès d'un groupe de souscripteurs. Osisko a émis 88 550 000 unités de la Société à un prix de 4,55 \$ par unité pour un produit brut de 402 902 500 \$. Chaque unité consiste en une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de levée de 5,45 \$ au plus tard le 17 novembre 2009.

(en milliers de dollars)	Utilisation proposée des fonds		
	Initial	Option de surallocation	Total
Relocalisation de la communauté	67 500	-	67 500
Exploitation minière	13 500	-	13 500
Électricité et communications	21 500	-	21 500
Infrastructures	28 500	-	28 500
Usine de traitement	147 500	49 925	197 425
Gestion des résidus et de l'eau	3 500	-	3 500
Frais indirects (Ingénierie détaillée, gestion de construction, fret maritime et autres, installations temporaires, équipement, outils et entretien)	38 000	-	38 000
Sous-total	320 000	49 925	369 925
Dépenses générales et administratives	11 933	-	11 933
Produit net	331 933	49 925	381 858

La Société est présentement en discussion avec plusieurs institutions financières et investisseurs stratégiques afin d'assurer des fonds additionnels pour financer le développement du Projet.

Au cours du trimestre, la Société a reçu 2,1 millions de dollars suite à des levées d'options et de bons de souscription.

Au 31 mars 2009, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, la trésorerie affectée et les placements mis en garantie de la Société s'élevaient à 449,2 millions de dollars (95,7 millions de dollars en 2008) et sont résumés ci-dessous:

(en milliers de dollars)	31 mars 2009	31 décembre 2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	383 961	57 799
Placements temporaires	29 990	-
Placements mis en garantie		
Court terme	16 768	19 856
Trésorerie affectée		
Court terme	18 444	18 000
	<u>449 163</u>	<u>95 655</u>

Les placements mis en garantie représentent des certificats de placement garanti en dollars US et ont été déposés en nantissement de lettres de crédit garantissant l'achat d'équipements à longs délais de livraison.

La trésorerie affectée constitue la garantie d'une lettre de crédit émise pour Hewitt Équipement Limitée, en dépôt pour l'achat du matériel roulant.

Les placements temporaires représentent des liquidités émises par d'importantes banques canadiennes ayant un terme de plus de 90 jours jusqu'à échéance. La Société ne dispose d'aucun papier commercial adossé à des actifs auprès d'institutions financières.

Au cours des derniers mois, les perturbations sur les marchés financiers ont créé une diminution des fonds disponibles pour le développement du Projet. Osisko est présentement en discussion avec plusieurs partenaires financiers potentiels afin de maintenir le développement du Projet selon les échéanciers prévus. La Société est bien placée pour continuer ses programmes; toutefois la Société revoit également ses engagements dans l'éventualité où la crise sur les marchés financiers se prolongerait.

Activités d'investissement

Les investissements de la Société sont résumés ainsi :

(en milliers de dollars)	
Propriétés minières et frais reportés	24 208
Immobilisations corporelles	5 115
Sous-total	29 323
Moins :	
Variation nette des placements temporaires	29 990
Variation nette des placements mis en garantie	(3 562)
Flux utilisé pour l'investissement	55 751

En novembre 2007, la Société a clôturé un placement privé de 19 250 000 bons de souscription spéciaux pour une contrepartie totale de 125 millions de dollars. Par la suite, la Société a complété un prospectus pour autoriser l'émission de 19 250 000 actions ordinaires et de 9 265 000 bons de souscription. Tous les bons de souscription ont été automatiquement convertis le 28 décembre 2007. Conformément à la présentation de l'information financière dans le prospectus, le tableau ci-dessous détaille l'utilisation de la contrepartie reçue.

(en milliers de dollars)	Utilisation proposée des fonds	Dépenses à ce jour
Programme de relocalisation	40 000	53 085
Équipement ⁽¹⁾	40 000	34 990
Études de faisabilité et d'ingénierie	5 000	8 343
Ingénierie détaillée	8 000	4 742
Construction des parcs à résidus et des bassins de rétention	8 000	6 411
Préparation du site minier	10 000	-
Fonds de roulement	7 031	10 460
Total	118 031	118 031

(1) Inclut la trésorerie affectée en garantie des commandes

Opérations entre apparentés

La Société a effectué des transactions avec des apparentés dans le cours normal des affaires. Les transactions sont décrites à la note 16 des états financiers. Les plus importantes transactions sont :

- i. le paiement d'un loyer à une société contrôlée par un dirigeant : néant (33 000 dollars en 2008);
- ii. la refacturation d'un loyer de 23 000 dollars (23 000 dollars en 2008) aux termes du partage d'un bureau avec un actionnaire important.

Le loyer est inclus dans les dépenses générales et administratives.

L'intégration aux indices S&P/TSX

Depuis le 23 mars 2009, la Société est intégrée à l'indice composite S&P/TSX, à l'indice aurifère mondial S&P/TSX et à l'indice minier mondial S&P/TSX. L'intégration reflète la croissance dans la capitalisation de la Société et son importance dans les marchés financiers canadiens.

Équipe de direction

La Société a procédé à la nomination de deux membres de direction dans son équipe : Sergio Cattalani au poste de vice-président, Exploration et Robert Mailhot au poste de vice-président, Ressources humaines. L'ajout de ces deux professionnels expérimentés reflète l'engagement d'Osisko à profiter de ses opportunités de croissance.

Perspectives pour 2009

La Société continuera ses efforts intensifs pour faire progresser le projet Canadian Malartic en :

- assurant l'obtention des permis et des autorisations nécessaires pour entreprendre le Projet;
- complétant les ententes de financement;
- débutant le programme de construction;
- terminant le programme de relocalisation;
- accroissant ses réserves et ressources.

Estimations comptables cruciales

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Société ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. La Société a subi des pertes depuis sa création, et la continuité de l'entreprise est tributaire de sa capacité à développer une exploitation minière rentable et à continuer de lever les capitaux dont elle a besoin pour ce faire. Pour obtenir ces capitaux, la Société a eu recours à l'émission d'actions ordinaires et d'autres titres de capitaux propres.

La préparation des états financiers en conformité avec les PCGR exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre d'un actif ou d'un passif, la présentation des actifs et des passifs éventuels dans les notes afférentes aux états financiers à la date du bilan et les montants présentés à titre de produits et de charges pendant la période financière. Les éléments significatifs pour lesquels le jugement de la direction est appliqué sont : les estimations et les hypothèses reliées à la détermination des réserves minérales, à la valeur des réserves excédant celles prouvées et probables en fonction de la durée de vie de la mine, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins des calculs d'amortissement et aux fins d'évaluation de leur valeur recouvrable nette, aux justes valeurs pour les besoins de l'analyse de dépréciation, aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, à la rémunération à base d'actions et de bons de souscription et à l'évaluation de la provision pour moins-value aux fins de l'établissement des impôts futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La possibilité de récupération par la Société de la valeur inscrite des propriétés minières et des frais reportés connexes se fonde sur la conjoncture du marché des métaux, les ressources minérales liées aux propriétés minières et les coûts futurs éventuels liés à la réalisation ultime par l'entremise d'une exploitation minière ou de la vente. La Société a pour pratique de capitaliser la totalité des coûts d'acquisition, d'exploration et de développement des propriétés minières jusqu'à la date à laquelle elles sont mises en production, vendues ou abandonnées. Dans le cas d'une mise en production commerciale, les coûts ainsi capitalisés sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. Dans le cas de l'abandon d'un projet ou d'une propriété minière, les coûts capitalisés sont alors radiés. Sur une base continue, la Société évalue chaque propriété et chaque projet en fonction des résultats obtenus afin de déterminer la nature de l'exploration, les autres évaluations et les travaux de développement à réaliser. S'il est peu probable que les travaux puissent être réalisés moins de trois ans suivant la fin des activités en cours sur une propriété ou un projet, les coûts reportés liés à cette propriété ou à ce projet sont soit radiés, soit ramenés à la valeur recouvrable estimative, à moins qu'il n'existe des éléments probants permettant de croire qu'une provision pour moins-value ne soit pas nécessaire. Les montants associés aux propriétés minières et aux coûts d'évaluation des propriétés minières représentent les coûts engagés à ce jour, déduction faite des moins-values, le cas échéant, et ne sont pas représentatifs des valeurs réelles actuelles ni des valeurs futures.

Parmi les facteurs qui peuvent influencer la rémunération à base d'actions, notons les estimations des dates auxquelles les options et les bons de souscription pourraient être exercés et de la volatilité du cours de l'action. La date de levée des options ne dépend pas de la Société, mais bien d'une variété de facteurs dont le cours des actions de la Société et les objectifs financiers des porteurs de ces options. La Société utilise des données historiques pour déterminer la volatilité, conformément au modèle Black-Scholes. Cependant la volatilité future demeure incertaine, et le modèle a ses limites.

Nouvelles normes comptables

a) Normes comptables nouvellement adoptées

Le 1^{er} janvier 2009, la Société a adopté la nouvelle norme comptable « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »). La nouvelle norme de l'ICCA est la suivante :

Chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels* qui remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Le nouveau chapitre ne s'applique pas aux activités propres aux entreprises de l'industrie extractive, comme la prospection et l'acquisition de droits miniers, l'exploration, le forage, l'extraction et la mise en valeur de minéraux connexe. Le chapitre 3061, *Immobilisations corporelles* contient des normes d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux propriétés minières. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

CPN-173, Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et passifs financiers

En janvier 2009, l'ICCA a publié le CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et passifs financiers*. Ce CPN énonce des directives quant à la manière de tenir compte du risque

de crédit d'une entité et de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Ce CPN s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

CPN-174, Frais d'exploration minière

En mars 2009, l'ICCA a publié le CPN-174, *Frais d'exploration minière*. Ce CPN énonce des directives sur la comptabilisation et la dépréciation des frais d'exploration. Ce CPN s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

Transition aux normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que le référentiel comptable dans lequel les états financiers des compagnies publiques sont préparés sera remplacé par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») débutant en janvier 2011. Le premier jeu complet d'états financiers annuels en conformité avec les IFRS sera dû pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, incluant la compilation des informations comparatives pour l'exercice terminé au 31 décembre 2010. Ceci signifie que le bilan de fermeture de 2010 devra également être en conformité avec les IFRS.

Cette transition des PCGR aux IFRS sera traitée comme un projet de gestion du changement ayant des conséquences financières et non financières reliées à des implications potentielles de risque, de communication de l'information financière, de contrôles internes et de relations avec les parties prenantes. Cependant, le fait qu'Osisko soit une compagnie en phase de développement limite de tels impacts. Nous nous attendons à ce que le projet Canadian Malartic débute sa production en 2011, auquel point toutes les politiques et procédures auront été établies conformément aux IFRS.

Le projet de transition a débuté au cours du dernier trimestre de 2008 et l'équipe du projet révise présentement les processus administratifs et comptables afin d'évaluer l'impact de la transition. La Société demeurera au fait des changements prochains aux IFRS basés sur les projets déjà en place ou à être annoncés par l'International Accounting Standards Board et révisera son plan de transition pour inclure tous les éléments clés et ainsi assurer sa conformité aux nouvelles normes d'ici 2011.

Données sur les actions

Structure du capital au 13 mai 2009

Actions ordinaires émises et en circulation : **260 669 763**

Bons de souscription en circulation : **54 999 050**

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription	Prix de levée
		\$
Novembre 15, 2009	9 625 000	7,90
Novembre 17, 2009	44 274 050	5,45
Mai 9, 2013	1 100 000	7,46
	54 999 050	

Options en circulation: **9 195 701**

Date d'expiration	Nombre d'options	Prix de levée
		\$
Septembre 2009	200 000	0,10
Novembre 2009	1 790 700	3,125
Mai 2010	70 000	5,325
Juillet 2010	600 000	5,50
Septembre 2010	600 000	5,46
Mai 2012	1 000 000	5,325
Septembre 2012	1 725 000	5,46
Mai 2013	320 000	4,18
Septembre 2013	2 645 001	2,20
Novembre 2013	15 000	1,97
Mars 2014	30 000	5,61
Avril 2014	200 000	5,20
	9 195 701	

Risques et incertitudes

La Société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur de ressources minérales qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à l'existence de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société d'obtenir le financement exigé pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou à en tirer les produits de disposition d'exploitation. Un placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait sopeser soigneusement les risques décrits ci-dessous et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Si un ou plusieurs des risques décrits ci-dessous se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une partie appréciable de leur investissement.

La discussion qui suit passe en revue un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

Risque financier

La Société est encore au stade de l'exploration et de la mise en valeur et n'a pas d'historique de rentabilité. La Société a complété une étude de faisabilité positive sur son projet Canadian Malartic. Des fonds additionnels seront requis pour financer les travaux de développement pour mettre le Projet en production. Les seules sources de fonds futurs disponibles à la Société sont l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt de fonds. Il n'existe aucune assurance que de tels types de financement seront disponibles à la Société. De plus, même si de tels financements étaient obtenus avec succès, il n'existe aucune assurance à l'effet qu'ils seront obtenus moyennant des modalités favorables à la Société, ou qu'ils lui fourniront des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités de la Société et sa situation financière.

Fluctuations des cours de change pouvant affecter les coûts de la conduite des affaires

La Société a ses bureaux et exerce ses principales activités au Canada. Cependant, une partie des coûts associés aux activités de la Société au Canada sont engagés en devises étrangères. Une perte de valeur du dollar canadien par rapport à une de ces devises pourrait augmenter les coûts de la conduite des affaires de la Société. De plus, la valeur du dollar US par rapport à celle du dollar canadien est sujette à changement. Présentement, Osisko n'utilise aucun programme de couverture pour mitiger la variation de cours de change.

Risque inhérent à la conjoncture de l'industrie

L'exploration et le développement de ressources minérales constituent une activité extrêmement concurrentielle et comporte un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'autres entreprises qui possèdent des ressources techniques et financières plus importantes. De nombreux risques sont identifiés, que même la combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation prudente pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des programmes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de ressources minérales

importantes et qui plus est, les ressources minérales découvertes pourraient ne pas offrir une quantité ou une teneur suffisante pour permettre une extraction rentable. La rentabilité commerciale de l'exploitation d'un gîte découvert dépend d'une série de facteurs comme l'infrastructure, le prix des biens, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, les conditions du marché financier, les possibilités de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation gouvernementale relativement, en particulier, aux prix, aux taxes, aux redevances, à l'aménagement du territoire, à la participation gouvernementale au projet minier, aux droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gîte minéralisé important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur une propriété d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Risque de retard du projet

La Société prévoit de : (i) compléter le processus de demande des permis concernant le projet Canadian Malartic, (ii) commencer la construction en 2009 et (iii) commencer la production commerciale en 2011. Cependant, il existe des risques importants que le commencement et l'achèvement de la construction de la mine sur le Projet soient retardés pour des raisons hors du contrôle de la Société. Ces risques incluent des retards dans : l'acquisition des droits de surface, l'obtention des baux miniers, des certificats d'autorisation et des permis de construction et environnementaux, la finalisation de l'ingénierie détaillée et du contrat de construction définitif ainsi que toute autre difficulté imprévue rencontrée au cours du processus de construction.

Risque inhérent à la collectivité de Malartic

Le principal actif de la Société, le gisement aurifère Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. La mise en production à ciel ouvert du gisement exigera non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais nécessitera également la relocalisation d'une partie de la ville. Même si la Société a pris toutes les mesures voulues pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, il n'y a aucune garantie que la Société pourra conclure le contrat social nécessaire pour mettre le gisement en production commerciale.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et processus d'examen qui portent sur l'obtention de permis et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble et sont assujetties aux contraintes de ces lois. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait, cependant, avoir un effet néfaste sur les opérations de la Société.

Risque environnemental

Tous les aspects des activités de la Société sont et seront assujettis à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où la Société exerce ses activités. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination de déchets solides, liquides et dangereux. Les lois environnementales évoluent dans un sens où, sur certains territoires, des normes et une mise en application plus strictes sont

adoptées et s'accompagnent d'amendes plus élevées dans le cas d'une infraction. Ces lois imposent des évaluations environnementales plus rigoureuses pour les projets envisagés et il en découle un degré de responsabilité accrue pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Aucune certitude n'existe en ce qui a trait à de futurs changements de la réglementation environnementale et à la possibilité, le cas échéant, qu'ils auront des effets néfastes sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ces dangers pour l'environnement ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants.

L'inobservance des lois, des règlements et des exigences de permis en vigueur peuvent donner lieu à des mesures d'exécution de la loi, y compris des ordonnances émises par un organisme de réglementation ou une instance judiciaire, ce qui pourrait entraîner la cessation des activités de la Société ou leur diminution. Cela peut aussi donner lieu à des mesures correctives exigeant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement additionnel, ou d'autres mesures correctives. Les parties qui exercent des activités minières, d'exploration ou de développement de propriétés minières peuvent être tenues de dédommager les groupes ou les personnes ayant subi une perte ou des dommages découlant de ces activités ou se voir imposer des amendes civiles ou pénales pour des infractions aux lois ou à la réglementation en vigueur.

Dans le but de réduire les risques environnementaux inhérents à ses activités d'exploration, la Société a adopté une politique visant à impartir toutes les activités d'exploration à des firmes indépendantes externes. Celles-ci gèrent tous les aspects des programmes d'exploration au nom de la Société et, en vertu des contrats qui les lient à la Société, elles assument la responsabilité de toutes les questions relatives à l'environnement et à l'utilisation du territoire.

Risque relatif à l'assurance

L'assurance de la Société ne la protégera pas contre tous les risques possibles liés aux activités d'une société minière. Qui plus est, en règle générale, l'assurance contre les risques comme la pollution de l'environnement ou d'autres dangers découlant de la production n'est pas offerte à des conditions acceptables à la Société ou aux autres sociétés qui œuvrent dans l'industrie minière. La Société peut faire l'objet de poursuite en responsabilité civile advenant la pollution ou d'autres dangers et pour lesquels elle n'a pas d'assurance ou pour lesquels la Société a décidé de ne pas s'assurer en raison des primes très élevées. Les pertes relatives à ces incidents peuvent entraîner des coûts importants pour la Société et ceux-ci pourraient avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque quant au caractère incertain du titre

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres de biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux instances réglementaires locales, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne fera pas l'objet d'une contestation. À l'insu de la Société, un tiers peut avoir des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société.

Risque relatif aux conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent aussi agir à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres entreprises des secteurs public et privé et consacrer une partie de leur temps à la gestion de leurs intérêts dans d'autres entreprises. De même, certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent agir également comme administrateurs de d'autres sociétés œuvrant dans l'exploration et le développement miniers. Il s'ensuit que des conflits d'intérêts sont possibles à plus d'un niveau.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction d'affaires avec la Société, ces administrateurs et ces dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au meilleur des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les gestes posés, se déclarer en conflit d'intérêts ou s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts. À toutes fins utiles, il n'y a aucune garantie que les intérêts de la Société primeront toujours.

Mesures de contrôle de la présentation de l'information financière et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de communication de l'information, de même que du respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. La politique de communication de l'information exige de tous les employés qu'ils informent un membre de la haute direction de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que ce dernier puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer l'opportunité d'une présentation publique.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont également responsables de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF »). Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, documentées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux PCGR, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisés puissent être décelées. La taille relativement restreinte de la Société fait en sorte que son processus d'identification et d'approbation est relativement efficace, et la Société a mis au point un processus d'évaluation du CIIF. Dans la mesure du possible, compte tenu de la taille restreinte de la Société, les procédures de contrôle interne prévoient la séparation des fonctions liées à la réception, à l'approbation, au codage et au traitement des factures, à l'enregistrement des opérations dans les différents comptes et à l'émission des chèques et au transfert d'argent. Par ailleurs, tous les paiements doivent être contresignés.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et des CIIF, conformément au Règlement 52-

109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Au 31 mars 2009, ils ont conclu que la conception et la mise en œuvre des contrôles et des procédures de communication de l'information et des CIIF sont efficaces et fournissent l'assurance raisonnable que l'information importante relative au présent rapport de gestion, aux états financiers consolidés annuels et à d'autres communications a été communiquée à la direction en temps opportun et les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie de la Société au 31 mars 2009. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu qu'il n'existait aucune faiblesse importante au plan de la conception des CIIF.

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen
Président et chef de la direction

(signé) Bryan A. Coates

Bryan A. Coates
Vice-président Finances et chef de la
direction financière

Le 13 mai 2009

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Corporation Minière Osisko

1100 De La Gauchetière Ouest

Suite 300

Montréal, Québec, Canada, H3B 2S2

Téléphone : 514 735-7131

Télécopieur : 514 933-3290

Courriel : info@osisko.com

Site Web : www.osisko.com

Administrateurs et dirigeants

Victor H. Bradley, président du conseil

Sean Roosen, président et chef de la direction et administrateur

Robert Wares, vice-président exécutif et chef des opérations et administrateur

Staph Leavenworth Bakali, administrateur

André J. Douchane, administrateur

Norman Storm, administrateur

Serge Vézina, administrateur

John Burzynski, vice-président, Développement corporatif

Bryan A. Coates, vice-président, Finances et chef de la direction financière

Jean-Sébastien David, vice-président, Développement durable

Luc Lessard, vice-président, Ingénierie et construction

André Le Bel, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif

Sergio Cattalani, vice-président, Exploration

Robert Mailhot, vice-président, Ressources humaines

Conseiller juridique

Lavery, de Billy, Montréal

Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., Montréal

Agent de transfert

Trust CIBC Mellon, Montréal

Bourses d'échange

Bourse du TSX – OSK

Deutsche Boerse - EWX